Symposium finance

La finance face aux limites planétaires : Comment valoriser et allouer les ressources financières à l'ère du capitalocène ?

À la suite de l'entrée dans l'ère de l'Anthropocène, âge de l'influence croissante exercée par l'humanité sur le système terrestre et les écosystèmes, les révolutions industrielles, le développement des capitalismes et l'accélération de la globalisation nous ont plongés dans le capitalocène, ère dans laquelle l'accumulation du capital par les sociétés humaines opère une transformation géologique à l'échelle de la planète[1]. Partout les sociétés sont confrontées au franchissement des limites planétaires et aux inégalités économiques et écologiques. Alors que ceux qui détiennent le capital continuent de s'enrichir, et que l'inflation, la pauvreté, les précarités et les ressentiments ne cessent d'augmenter, il est urgent de réfléchir au rôle de la finance face aux limites planétaires (Rockström et al., 2009; Bourg & Zouati, 2023). Depuis quelques années, les tentatives de transformation de la finance sont légion. Finance verte, responsable, durable, soutenable ou même finance à impact... les vocables se succèdent mais les modèles d'affaires ne changent pas profondément. Après une phase de désencastrement, pendant laquelle la finance est devenue un levier de spéculation au profit d'une minorité, les systèmes financiers doivent de toute urgence être ré-encastrés dans l'économie réelle, pour répondre aux besoins de la société et des écosystèmes (Revelli, 2016).

Face à la nécessité d'encastrer l'économie et par conséquent la finance dans la nature (Levrel & Missemer, 2023), quelles sont les stratégies à mettre en œuvre ? Le développement d'activités dites « vertes » peut-il se passer d'une articulation avec l'échouage du capital dit « brun », qui suppose la détérioration brusque et (relativement) imprévue de sa profitabilité ? Les institutions et les moyens financiers existent, l'épargne est abondante, les capacités de création monétaire des systèmes monétaires quasi illimitées. La question centrale est donc de savoir comment allouer le capital, et surtout quels investissements il faut privilégier concrètement pour soutenir l'émergence de systèmes économiques résilients ?

La finance dite soutenable continue d'être proposée comme levier de transformation prometteur. Il s'agit en effet d'un marché à forte croissance où myriade de produits et d'innovations financiers tels que les *green* ou *social bonds*, fonds d'investissement ESG, produits d'épargne durable ou fonds à impact social et écologique prolifèrent. Or, force est de constater que la structuration des produits financiers se revendiquant de la finance durable se heurte au conflit entre objectifs de soutenabilité de long terme et contrainte de profitabilité de court terme (Polzin, 2017; Polzin & Sanders, 2020; Grandjean & Lefournier, 2021).

Le XIIIème congrès de l'AFEP s'intéresse à la planification comme un des outils à disposition d'une allocation des ressources au profit d'une construction collective du futur. Des expériences de planification écologique d'envergure se multiplient. C'est le cas en France (Secrétariat Général à la Planification Écologique), en Europe (*Green Deal* Européen), aux États-Unis (*Green New Deal*) ou encore en Chine (Civilisation écologique). Les modalités d'intervention publique, en particulier des politiques industrielles, les dotations des institutions financières publiques et des banques de développement, ou encore le lancement de plans de

relance verts dans les pays occidentaux, semblent amorcer un changement de cap en matière d'intervention publique et d'allocation des ressources.

À l'échelle européenne, les politiques publiques d'allocation des ressources sont multiples et peuvent se traduire, par exemple, par des normes et des incitations qui impactent déjà ou vont impacter les systèmes financiers dans un avenir proche (dans le cadre de nouvelles réglementations autour des green bonds, du reporting extra-financier, des agences de notations ESG, ou encore de la taxonomie européenne). Mais elles se jouent également à des niveaux nationaux, voire régionaux, par exemple par le biais de banques publiques d'investissement nationales ou encore par des partenariats publics-privés régionaux. Ce que ces initiatives ont en commun est qu'elles cherchent à proposer des mécanismes alternatifs de valorisation et d'allocation des ressources financières en faveur de systèmes économiques soutenables.

Dans cette perspective, de nombreuses pistes peuvent être explorées (liste non exhaustive). Par exemple, quel rôle pour la réglementation prudentielle dans la réorientation des flux financiers ? Pour quels types d'investissement ? Faut-il une extension des prérogatives des banques centrales en matière de financement de projets décarbonés ? Faut-il un retour à des marchés financiers cloisonnés et encadrés par des institutions publiques ? Quelles modalités de « dé-financiarisation » de la dette publique ? Comment produire une institutionnalisation des monnaies complémentaires locales et d'une monnaie carbone ? Comment des compromis locaux peuvent-ils être légitimés et s'institutionnaliser dans un régime alternatif ? Quelle refonte des circuits de financement de l'économie ? Le retour de la planification financière, mais pour financer quels types d'investissements ? Comment les planifications peuvent-elles s'imposer aux acteurs économiques et financiers, dans le contexte marqué par quarante années de politiques néolibérales en faveur du capital ?

Réfléchir aux modalités de cette planification supposerait de reconsidérer des logiques d'évaluation alternatives à celles des marchés de manière à ce que l'information environnementale soit systématiquement intégrée dans les mécanismes de formation des prix (évaluations alternatives promues par les États, collectivités publiques, structures de l'économie sociale et solidaire, secteur associatif, ONG, assemblées citoyennes locales), et donc de produire des ajustements institutionnels à même de promouvoir une socialisation du système de régulation des prix. En fin de compte, il s'agit de resocialiser le système financier pour, enfin, reconstituer des systèmes économiques résilients, sobres et « réencastrés ».[CD4]

Quelles que soient les pratiques financières futures, leur conception et leurs finalités appellent à porter l'attention au développement d'une régulation consciente et collective, donc fondamentalement sociétale, des structures de la finance et des arrangements institutionnels qui la fondent.

Le Symposium « la Finance face aux limites planétaires : comment valoriser et allouer les ressources financières à l'ère du capitalocène ? » qui se tiendra les 3, 4 et 5 juillet 2024 à l'Université de Montpellier, dans le cadre du 13ième congrès de l'AFEP, proposera de s'interroger sur la nécessaire évolution des méthodes de valorisation et de tarification des actifs et à la manière d'identifier et d'accompagner les investissements et actions permettant de prévenir les conséquences les plus délétères du franchissement des limites planétaires.

Les propositions de communication sont à envoyer aux adresses suivantes avant le 5 avril 2024 (inclus) :

david.bourghelle@univ-lille.fr perez.roland@free.fr

Elles doivent être également soumises via la plateforme https://afep2024.sciencesconf.org

[1] Voir à ce sujet Malme (2017), Aglietta (2019), Aglietta & Espagne (2024)